

# Association Les Amis du Graoux

## Bulletin d'inscription « Balade »



### Informations personnelles adulte

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Date de naissance :

Mail :

Si enfant :

Age enfant 1 : ans Age enfant 2 : ans Age enfant 3 : ans

Comment avez-vous connu « Les Amis du Graoux » ?

### Formule choisie (cocher) \*

1- Tarif à l'unité : 25€ les 2 heures

2- Tarif au mois, enfant ou adulte, mercredi, samedi, dimanche :

- 1 x semaine au choix soit 4 balades au mois = 85€
- 2 x semaine soit 8 balades au mois = 165€
  - ↳  1<sup>ère</sup> + 3<sup>ème</sup> semaine ou  2<sup>ème</sup> + 4<sup>ème</sup> semaine
- 2 x mois soit 2 balades = 50€
  - ↳  1<sup>ère</sup> + 3<sup>ème</sup> semaine ou  2<sup>ème</sup> + 4<sup>ème</sup> semaine

3- Tarif à l'année (facilités de paiement) :

- 1 x mois 25€ x 12 mois soit 275€
- 2 x mois 40€ x 12 mois soit 480€
- 4 x mois 70€ x 12 mois soit 840€

↳ 1<sup>ère</sup> balade découverte ½ heure : gratuite

**Horaires des balades : 9h/11h – 14h/16h – 17h/19h**

↳ Pour le respect des animaux, en cas de grosses chaleurs, les balades de 14h/16 seront annulées.

↳ Pour les chevaux, licence obligatoire (remplie sur place).

Licence verte 11€ pour 30 jours

Licence fédérale 38€/an

\* certificat médical obligatoire.



## Décharge (personne majeure)

Je soussigné Mme Mr..... certifie que je suis médicalement apte pour la pratique sportive. En conséquence, je dégage « Les Amis du Graoux » de toute responsabilité en cas d'accident me survenant, ou provoqué par suite de mon éventuelle inaptitude ou du non-respect des règles essentielles de sécurité\*. Je déclare avoir pris connaissance des informations de la rubrique « règles essentielles de sécurité à connaître ».

## Autorisation parentale

Je soussigné Mme Mr..... autorise mon enfant ..... à participer aux balades à dos d'ânes ou de cheval, proposées par « Les Amis du Graoux ». Je certifie que mon enfant est apte à pratiquer la balade à dos d'ânes ou de cheval. En conséquence, je dégage « Les Amis du Graoux » de toute responsabilité en cas d'accident lui survenant ou provoqué par suite de son éventuelle inaptitude ou du non-respect des règles essentielles de sécurité\*. Je déclare avoir pris connaissance des informations de la rubrique « règles essentielles de sécurité à connaître ».

### \* REGLES ESSENTIELLES DE SECURITE

**Adopter la bonne attitude ! Les règles de sécurité sont fondamentales et doivent être respectées par les cavaliers.**

Les règles essentielles à connaître sont les suivantes :

- Le port du casque ou de la bombe est obligatoire à cheval ou à poney.
- Le pantalon est nécessaire.
- L'autorisation de l'accompagnant est nécessaire avant de monter.
- Les chaussures à talons, tongs et claquettes sont interdites.
- L'abord du cheval ne doit jamais s'effectuer par derrière. Le cavalier risquerait de générer chez l'animal des réactions de peur ou de surprise pouvant être dangereux.
- Les gestes brusques et les cris autour des chevaux sont à bannir.
- Au pré ou en manège, il est important de se placer sur le côté de l'animal pour lui retirer le licol et le libérer.
- A pied comme à cheval/poney/âne, il faut garder ses distances avec les autres animaux (une distance égale à la longueur de son cheval/poney/âne).

**Toutes les balades d'enfants sont obligatoirement maintenues à la longe par un bénévole ou un parent.**

Fait à Belin-Béliet le,

signature